

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

**DATE DE SEANCE**

10 octobre 2023

**DATE DE CONVOCATION**

04 octobre 2023

**DATE D’AFFICHAGE**

11 octobre 2023

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE **33**

PRESENTS **21**

PROCURATION(S) **11**

VOTANTS **32**

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité  
le :

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **DIX OCTOBRE** DE L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS à 20H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

**Étaient présents :** MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, COPLO, NDIAYE, GODEFROY, GRESSENT.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, DELIENCOURT, GÜTH.

formant la majorité des Membres en exercice.

**Étaient excusés :** MM. MARC, LECERF, GUILLON, GASSA, SABIRI, THIERY et Mmes LOUBASSOU, BATAILLE, TERNISIEN, LEFEBVRE, VINCENT, MANTSOUAKA MASSALA.

**Avaient donné pouvoir :** Mme LOUBASSOU à Mme DESLANDES, M. MARC à M. AÏT BABA, M. LECERF à M. JAMET, Mme BATAILLE à M. LEGO, Mme TERNISIEN à M. GHOUL, M. GUILLON à M. AVOLLÉ, M. GASSA à M. BALUT, Mme LEFEBVRE à M. COQUELET, M. SABIRI à Mme DUVALLET, Mme VINCENT à Mme ROUSSELIN, Mme MANTSOUAKA MASSALA à Mme BENAMARA.

Mme Jeanne POUHÉ

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

**Assistaient à la séance :**

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIERES, EL OUERDIGHI, ROIX, SWIECH et Mmes GUIBERT, BOULANGER, ROSSIGNOL, ECHARD-GOUBERT, VAROQUAUX, FALKIEWITZ, JEGU, ZAPPIA.

### Délibération n°10

#### REGLEMENT D'ATTRIBUTION POUR LA CREATION DU « BONUS TOUS A VELO »

#### Mme Stéphanie Rousselin expose au Conseil municipal :

Dans le cadre du déploiement du Plan Vélo, et afin d'aider les habitants dans l'acquisition d'un vélo, il est proposé de créer une subvention à hauteur de 50% du montant de l'achat, limité à 200€TTC par vélo. On parle du « Bonus Tous à Vélo ».

Cette aide financière est accordée, sans condition de ressource, pour l'achat :

- d'un vélo de ville adulte avec ou sans assistance électrique, neuf ou d'occasion
- d'un vélo cargo avec ou sans assistance électrique, neuf ou d'occasion
- d'un tricycle adulte avec ou sans assistance électrique, neuf ou d'occasion
- des accessoires de sécurité (casque, chasubles, antivol)
- des équipements d'éclairage, y compris installation d'une dynamo moyeu.

Les vélos sportifs sont exclus du présent dispositif. Pour les vélos à assistance électrique, seuls sont éligibles ceux roulant à une vitesse inférieure à 25km/h.

Le bonus est accordé pour un foyer rolivalois, pour une durée de trois ans, sur fourniture d'un justificatif de domicile de moins de trois mois et sur facture acquittée de moins de 6 mois.

Le bonus est octroyé aux premiers dossiers complets et conformes, dans la limite du budget annuel alloué. Pour 2023, un budget de 5 000€ a été voté.

Il est cumulable avec les aides de l'Etat.

Les dossiers de candidature sont à transmettre sur le site internet de la mairie ou en se rendant au sein de la Maison des Projets située rue Grande, du 11 octobre au 15 décembre 2023. Un mail de validation ou de rejet sera adressé auprès de chaque candidat.

L'instruction des dossiers sera réalisée par le service Développement durable.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**

**A l'unanimité**

- **AUTORISE** M. Le Maire ou son représentant habilité à cet effet, à autoriser la création du Bonus Tous à Vélo selon les conditions définies au règlement d'attribution.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Marc-Antoine JAMET**